



La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

N° 35

Février 2014

03 Dossier

La classe créative, source
d'innovation économique

06 Publication

Atlas des Paysages de
Wallonie : Tome 5

09 Formation

Le colloque « Densification
& qualité de vie »

11 Rencontre

Pépinière de talents :
Yves Van de Castele

Les avancées dans la fédéralisation de la Belgique suite à la dernière réforme de l'Etat octroient des compétences importantes aux entités fédérées. Ces mutations institutionnelles offrent à la Wallonie des opportunités et l'obligent tant à dégager une vision pour son avenir qu'à comprendre les dynamiques en présence sur son territoire¹. De plus, le Gouvernement wallon est à l'heure de choix budgétaires et à l'aube de l'écriture d'une nouvelle déclaration de politique régionale. Les enjeux pour les Wallons sont cruciaux, particulièrement dans les domaines de la démographie, de l'accessibilité énergétique, de la mobilité, de la cohésion sociale, de l'attractivité et de la compétitivité et bien sûr de la durabilité des territoires.

La Wallonie n'est pas un isolat dans une Europe fermée. Au contraire, les espaces s'ouvrent et les défis rencontrés par et sur le continent sont partagés par l'ensemble des régions. Chacun apporte à son niveau des éléments pour éclairer les priorités pour l'avenir au travers des programmes de recherche européens, nationaux ou régionaux.

Le moment est crucial pour les territoires européens car les mutations sont fondamentales :

- Une évolution de l'économie marquée par la désindustrialisation, le développement de la société de la connaissance, la globalisation ;
- Une complexité de la gouvernance liée à des intérêts multiples et souvent divergents qui se retrouvent en concurrence ;
- Des besoins en logement grandissants (croissance démographique, réduction de la taille des ménages) associés à une plus grande difficulté d'accès au logement pour la population précarisée et à l'adaptation du stock bâti existant pour réduire l'empreinte énergétique ;
- Un renforcement de la dualisation socio-économique des territoires qu'ils soient ruraux ou urbains ;
- La nécessaire préservation des richesses biologiques, environnementales et patrimoniales face aux pressions multiples (urbanisation, exploitation des ressources, fragmentation) ;
- Des déplacements à toutes les échelles géographiques qui ne cessent d'augmenter, conséquence de la métropolisation et de la mondialisation.

Il est plus que temps de proposer des alternatives au consumérisme territorial pour préserver les ressources tout en satisfaisant l'ensemble des besoins.

L'importance de ces enjeux confirme la nécessité pour le Gouvernement wallon de bénéficier d'une expertise pointue, mais accessible, construite par les services universitaires présents sur son territoire. L'élaboration de ce savoir implique une continuité, une indépendance et une disponibilité de moyens pour pouvoir offrir des conseils objectifs et de qualité. Cette connaissance n'a de sens que si les résultats accumulés sont diffusés largement auprès des différentes communautés (politiques, administratives, scientifiques, citoyennes...). Les conclusions des recherches doivent être appropriées par l'ensemble de ces acteurs via des formations continuées ou des rencontres de synthèse présentant et confrontant les résultats.

Après les élections de 2014 ces défis devront être rencontrés. Les centres universitaires travaillant de concert depuis quinze ans au sein de la Conférence Permanente du Développement Territorial se saisissent de ce moment crucial pour insister sur la nécessité d'une recherche en développement territorial en phase avec les multiples enjeux actuels et sur sa diffusion afin d'éclairer la décision politique. La CPDT souhaite continuer à apporter tout son appui afin que la Wallonie dispose des compétences nécessaires pour relever les enjeux qu'elle doit rencontrer.

Par les centres universitaires

¹ Plusieurs démarches et documents apportent des éléments de réponse comme le plan Horizon 2022 ou le projet d'actualisation du Schéma de Développement de l'Espace Régional.

Coordinateur de la CPDT :

Ghislain Geron, SPW - DGO4

Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie

Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur

ghislain.geron@spw.wallonie.be

Tél. 081/33.21.35 ou 33.24.25

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT-GUIDe

*Groupe universitaire interdisciplinaire
de développement urbain et rural*

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50

1050 Bruxelles

vcawoy@ulb.ac.be

Tél. 02/650 65 60

Coordination : **Marie-Françoise Godart**

Valérie Cawoy

UCL-CREAT

*Centre de Recherches et d'Etudes
pour l'Action Territoriale*

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve

sabine.gerard@uclouvain.be

Tél. 010/47 21 27

Coordination : **Yves Hanin**

Alain Malherbe

ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural*

1 Chemin des Chevreuils, B52/3

4000 Liège

lepur@ulg.ac.be

Tél. 04/366 58 87 (ou 88)

Coordination : **Jean-Marie Halleux**

Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat. florence.lechat@spw.wallonie.be

Editeur responsable : Ghislain Geron

Rédaction : Dominique Istaz

Crédit photographique :

Focales (focales.be), équipe de recherche « Atlas des paysages », D. Istaz, Yves Van de Castele

Graphisme & mise en page :

Mathieu Relekom



© Focales - focales.be

La classe créative, source d'innovation économique

Comment l'attirer et la maintenir en Wallonie ?

Les projets d'innovation produisent de la nouveauté tout en créant de la valeur marchande à long terme, ce qui est source de développement économique territorial. La recherche « *Analyse des nouvelles formes de développement économique et de leur lien avec le territoire* »¹ met en avant les spécificités de cette activité novatrice en Wallonie, sous l'angle de la présence et de la répartition sur son territoire de la classe créative, et identifie les opportunités à saisir.

Comment créer un **milieu innovateur** en Wallonie ? Comment créer un milieu dans lequel les acteurs économiques renouvellent continuellement leurs pratiques productives ? Quel rôle peut jouer l'environnement quotidien dans ces dynamiques ?

Pour créer un milieu innovateur, il y a plusieurs facteurs sur lesquels il est possible de jouer. Ces facteurs peuvent concerner soit les entreprises présentes sur le territoire (par exemple mettre en réseau ces entreprises sur le territoire, leur faciliter l'accès au global, favoriser les processus d'innovation...), soit les personnes présentes sur le territoire (favoriser la formation, la mise en réseau des personnes...).

Les chercheurs se sont intéressés à l'**ap-proche basée sur les individus** pour soutenir le développement d'un milieu innovateur en Wallonie. Ils expliquent : « *Nous avons choisi de nous centrer sur les acteurs créatifs. Il a effectivement été démontré, en Amérique et dans quelques pays d'Europe, que le regrou-*

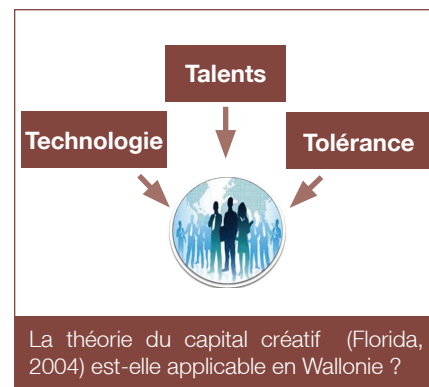
pement de ces individus sur un même territoire est source d'innovation, de création d'entreprises et de développement économique. »

L'objectif était de voir où ces individus sont regroupés en Wallonie, de comprendre quels sont les facteurs qui expliquent leur présence sur ces territoires et quels sont les effets favorables de leur regroupement géographique. « *La finalité est de servir des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire.* »

Où sont localisés les acteurs créatifs ?

La recherche cible donc les individus créatifs, c'est-à-dire les individus qui exercent une profession créative. Ces professions font l'objet d'une longue liste dont nous vous ferons grâce mais qui permet de les repérer dans les statistiques et de les localiser par province. Il s'agit ensuite de comprendre quels facteurs attirent ces individus sur le territoire ? La littérature interna-

tionale met en avant trois éléments : la Technologie, les Talents et la Tolérance (les 3 T). « *Les talents font référence aux individus hautement qualifiés parmi la population, tandis que la tolérance fait référence à une certaine ouverture d'esprit aux nouvelles idées et aux personnes. Aux Etats-Unis, la tolérance est appréhendée en référence à la diversité, c'est-à-dire la présence de personnes d'origine étrangère, d'une population gay, des bohèmes et à la présence de lieux de divertissement tels que les bars, restaurants...* »



¹ Réalisée par Z. Aouni et F. Pirnay, sous la direction de B. Surlermont (ULg).

Les chercheurs ont donc localisé, par province, les acteurs créatifs selon leurs lieux de domicile et de travail. Les résultats démontrent globalement que, proportionnellement à la population, la classe créative qui réside en Wallonie est plus importante que celle qui réside en Flandre. Par contre, lorsqu'il est tenu compte du lieu de travail de la classe créative, celle-ci est légèrement plus importante en Flandre qu'en Wallonie.

Une répartition spécifique à la Wallonie

Les chercheurs ont mis en évidence la **grande mobilité** des acteurs créatifs, contrairement à d'autres pays : les navettes quotidiennes sortantes des acteurs résidant en Wallonie sont très importantes, vers Bruxelles et vers l'étranger. Globalement, la Région se vide de sa classe créative en journée. Seul le **Brabant wallon** se distingue des autres provinces. « *Cette province attire des acteurs créatifs non seulement pour y habiter mais aussi pour y travailler, ce qui est le signe de son dynamisme. Elle n'est pas qu'un lieu de résidence pour les actifs de Bruxelles, elle attire aussi la classe créative pour le travail.* »

La préférence de la classe créative pour des milieux faiblement urbanisés constitue une deuxième spécificité de la Wallonie. Dans la littérature, il est dit que la classe créative est généralement

attirée par les milieux densément urbanisés. En Wallonie, ce n'est pas le cas.

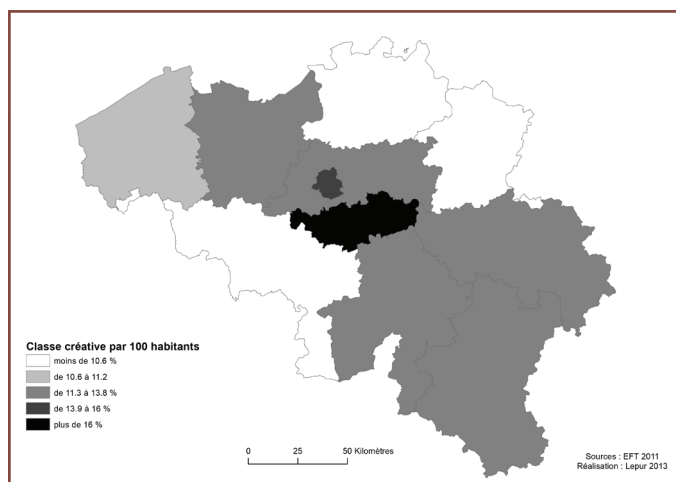
« *Quelle que soit la province, à l'exception de Namur, il y a proportionnellement plus de créatifs qui habitent dans les zones faiblement peuplées ou dans les zones intermédiaires que dans les zones densément urbanisées.* » Autre spécificité, la présence de la classe créative dans les provinces wallonnes ne coïncide pas non plus avec la présence des technologies, des talents et de la tolérance, à l'exception du Brabant Wallon. « *La classe créative qui réside en Wallonie pourrait être attirée par d'autres facteurs que ceux connus internationalement.* »

Il faut cependant être attentif au fait que les données sont traitées à l'échelle provinciale, ce qui est rarement le cas dans les études internationales qui sont plutôt établies à l'échelle des régions métropolitaines. Selon le SDER, la Wallonie n'est pas une région métropolitaine mais plutôt un ensemble de plusieurs « aires de coopération » avec des métropoles externes (Bruxelles, le Luxembourg, Lille et l'aire de coopération de Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle). Les frontières de ces aires de coopération étant très floues, le traitement des données à l'échelle provinciale constituait la seule possibilité statistique.

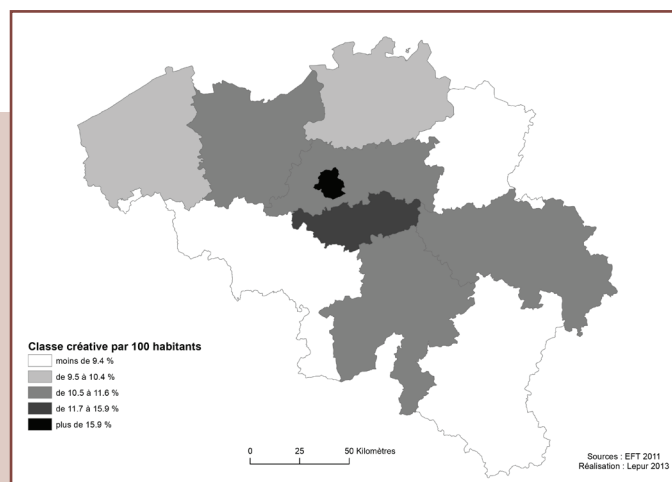
L'attachement à la province du domicile

La deuxième phase de la recherche, sous forme d'**étude qualitative**, a consisté à interroger des acteurs créatifs qui ont initié un projet d'innovation dans différentes provinces wallonnes. Il s'agissait de comprendre pourquoi ces acteurs sont restés en Wallonie, quels sont les facteurs qui ont favorisé le choix de la localisation de leur projet d'innovation et quels sont les contacts qui leur ont été utiles dans leur projet d'innovation. Entre autres, la proximité géographique de la classe créative est-elle primordiale ?

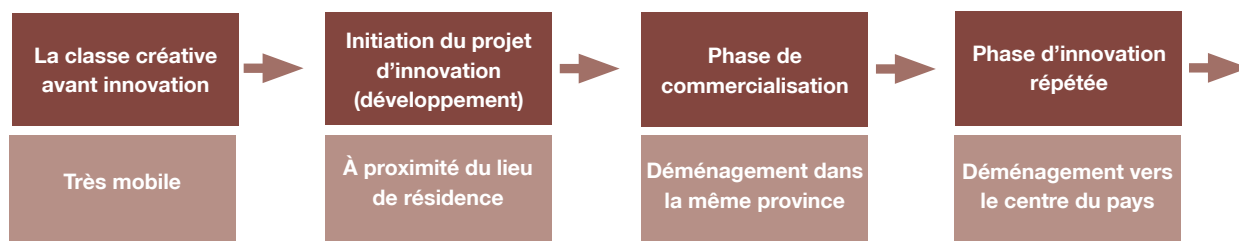
Les résultats montrent que les critères de choix de localisation diffèrent en fonction de la phase de développement du projet. Avant d'initier leur projet, les personnes sont très mobiles : plus de la moitié travaillent en dehors de la Wallonie. « *Mais une fois qu'elles ont un projet d'innovation, elles viennent le réaliser en Wallonie, à domicile ou à proximité de leur lieu de résidence. Lors de la phase suivante, de commercialisation, se pose la question du déménagement pour un local plus grand. L'installation se fait généralement dans la même province que le lieu de résidence, du fait du réseau et des liens qui ont été créés.* » Dans ces deux premières phases du développement du projet, l'attachement à la province du lieu d'habitation est souvent un facteur d'attractivité



La répartition de la classe créative dans les provinces de Belgique selon le lieu de résidence (2011)



La répartition de la classe créative dans les provinces de Belgique selon le lieu de travail (2011)



des projets d'innovation. « Dans la phase d'innovation répétée, où les entreprises créées lancent de nouveaux projets d'innovation, souvent en collaboration avec l'université, il y a soit un déménagement vers le Brabant wallon, soit l'ambition de le faire dans les prochaines années. L'objectif est de rapprocher du personnel qualifié nécessaire pour le développement du projet ou parfois la volonté d'être au cœur de l'activité économique du pays (*the place to be*). » La théorie internationale se trouve ici confirmée : la présence de la classe créative dans une région (le Brabant Wallon) va attirer l'innovation, mais en Wallonie cela ne se réalise que dans cette dernière phase, d'innovation répétée. « Toutes les phases précédentes y échappent. Pendant les premières phases de développement du projet, la Wallonie a probablement une carte à jouer. Il est possible de miser sur l'attachement à la province du lieu de résidence pour maintenir la classe créative qui innove en Wallonie et favoriser ainsi la création d'entreprises et l'innovation. »

L'expérience d'autres régions

Les spécificités de la classe créative en Wallonie sont-elles liées aux **spécificités structurelles** de la région ? Si oui, quelles initiatives permettent d'attirer la classe créative sur le territoire et de favoriser la création d'entreprises et de projets d'innovation dans ces contextes particuliers ? Les chercheurs ont identifié plusieurs spécificités structurelles qui peuvent expliquer la répartition de la classe créative en Wallonie, telles que la proximité immédiate de grandes métropoles (Bruxelles, Lille et Luxembourg), l'existence de plusieurs unités urbaines de dimension limitée et la faible distance entre celles-ci, l'importance de la périurbanisation (l'étalement de la population, mais également des commerces, en

dehors des centres urbains) ou encore le déclin des centres traditionnels... « Au vu de ces spécificités, il devient primordial de s'inspirer des initiatives qui favorisent l'attractivité de la classe créative qui sont menées dans des contextes les plus proches possibles de celui de la Wallonie. »

Du fait de la similarité du contexte Wallon à celui de l'Alsace, cette région a été retenue pour le repérage d'initiatives intéressantes mises en place en milieu urbain mais aussi en milieu rural. « *En Alsace, en milieu urbain, il y a une réflexion plus focalisée sur les entreprises créatives : on va chercher à attirer des entreprises actives dans des secteurs dits créatifs pour les mettre en lien avec le reste du tissu économique.* » Pour créer ces liens, un bâtiment permet de réunir dans un même espace : les principaux acteurs du secteur créatif, des centres de coworking qui attirent principalement des indépendants, des centres d'accompagnement à la création d'entreprises, des étudiants qui sont en projet de création d'entreprise... « *En milieu rural, les communes jouent plutôt la carte du télétravail pour attirer ou pour retenir la classe créative qui y habite.* » Des espaces de télétravail et de coworking très performants sont proposés à des prix très démocratiques pour retenir la classe créative dans ces communes. Des projets collaboratifs sont également proposés pour que la mixité des profils présents puisse induire des possibilités innovantes. L'espace de télétravail « la Source » est un exemple de ces lieux collaboratifs situés en zones rurales. « *Le centre mise sur le télétravail de proximité. Il s'appuie sur une image moderne et s'oriente vers tous les métiers qui font usage du numérique, sans spécialisation : toute personne qui utilise un ordinateur est la bienvenue.* »

Autre exemple, le centre de télétravail « ADEC » propose une importante animation de l'espace. « *Les télétravailleurs sont invités à participer à des projets collaboratifs avec l'université et même dans des projets européens.* »

En conclusion

En Belgique, la politique d'attractivité de la classe créative basée sur les 3T (la technologie, les talents et la tolérance) fonctionne uniquement dans la Région de Bruxelles-Capitale et ses environs (le Brabant Wallon). En Wallonie, la classe créative qui y habite est attirée par d'autres facteurs comme l'attachement à la province d'origine, la présence de la famille, le cadre rural, des prix du logement plus attractifs... Elle a une préférence pour les milieux moins urbanisés et est attirée pour le travail par des métropoles externes, principalement Bruxelles et Luxembourg.

Pour que des initiatives menées dans les unités urbaines puissent retenir la classe créative, il faudrait d'abord le retour de cette classe créative vers la ville. En attendant, la Wallonie peut miser sur l'attachement de la classe créative à sa province de domicile et sur son ouverture au télétravail pour mettre en place des initiatives de proximité, dans des zones intermédiaires ou faiblement peuplées. « *Des initiatives comme "la Source" pourraient de ce fait être intéressantes.* »

La perspective pour la Wallonie est, d'une part, de développer une réflexion sur comment rendre la ville attractive pour la classe créative et, d'autre part, de mettre en place des initiatives de collaboration transversales même en dehors des grandes unités urbaines.



Atlas des Paysages de Wallonie

Le plateau de l'Ardenne centrale et le plateau de la Thiérache

Qui n'a jamais entendu parler de l'Ardenne, de ses paysages de forêts et de profondes vallées qui font sa renommée touristique ? Certes l'Ardenne c'est cela, mais l'ensemble paysager ainsi que celui de la Thiérache, qui lui est accolé, sont bien plus complexes. « L'Atlas du haut plateau de l'Ardenne centrale et du plateau de la Thiérache¹ » invite à la découverte des paysages actuels et offre une clé de lecture pour en comprendre les changements et réfléchir à leur avenir.

La collection des Atlas des Paysages de Wallonie² s'enrichit d'un cinquième tome, qui sortira à l'automne. Cette fois-ci, il concerne l'Ardenne centrale, le plus vaste de tous les ensembles paysagers wallons, et la Thiérache, petit ensemble contigu aux caractéristiques suffisamment proches pour y être associé. Les chercheurs expliquent : « *Tous deux s'inscrivent en effet sur le même socle géologique, de schiste et quartzite, et présentent, dans une plus ou moins grande mesure, des paysages de forêts et d'herbages.* »

Des clés de lecture des paysages

Les Atlas des Paysages de Wallonie sont un outil mis en place suite à l'adoption en 2000 de la **Convention Européenne des Paysages**, qui vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. En Wallonie, cette préoccupation s'est, entre autres, concrétisée par la réalisation d'Atlas des Paysages,

conçus comme outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Ils sont accessibles à un large public et sont illustrés par de nombreuses photographies, dessins, cartes et blocs-diagramme.

Tous les volumes des atlas développent globalement la même méthodologie et présentent une structure identique en **quatre parties**. La première partie, commune à l'ensemble des volumes de la collection, permet de comprendre

la formation des paysages wallons. La deuxième porte sur l'ensemble paysager étudié : elle donne des clés de lecture des paysages actuels et aborde les représentations spatiales et sociales de ceux-ci. La troisième partie, abondamment illustrée, propose une lecture plus fine des paysages locaux, à l'échelle des aires paysagères. La dernière partie dégage les enjeux globaux en termes d'évolution et de gestion des paysages.

Les tomes déjà parus sont :

1. L'Entre-Vesdre-et-Meuse ;
2. Les plateaux brabançon et hesbignon ;
3. Le plateau condrusien ;
4. La Haine et la Sambre.

Ils sont disponibles à la Direction de la Communication, 1 Place de Wallonie, 5100 Namur. **Publications@spw.wallonie.be**, tél 0800 11 901, au prix de 18 euros. Ils sont également téléchargeables sur le site de la CPDT <http://cpdt.wallonie.be>.



¹ Les chercheurs qui y ont participé sont E. Castiau, M. Haine, T. Pons et S. Quériat, avec la collaboration de C. Neuray et A. Vanachter, sous la direction de M.-F. Godart (ULB, IGEAT).

² Voir sur le sujet Les Lettres de la CPDT n° 15, 21, 26 et 30 ainsi que les dépliants. Tous sont téléchargeables sur le site de la CPDT : <http://cpdt.wallonie.be/publications>, rubrique « Publications ».

Une recherche originale à chaque tome

Chaque volume de la collection a pourtant un caractère qui lui est propre, fonction de l'ensemble paysager étudié. Le précédent, dédié à l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, analysait surtout des paysages bâtis, urbains et industriels. « *Cela nous avait d'ailleurs obligé à adapter la méthodologie.* » Par contre, l'Ardenne centrale et la Thiérache sont parmi les zones les moins peuplées de la Wallonie. « *L'agriculture, la forêt et le tourisme sont les trois grands thèmes abordés dans l'analyse des évolutions contemporaines.* » Produire un atlas engendre tout un processus de réflexion pour réussir à présenter toute la diversité et la richesse des paysages d'une manière dynamique et synthétique. « *Il ne faut pas croire que tout nous arrive déjà cuit. Lorsque nous avons rédigé la partie consacrée aux aires paysagères, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une redondance et une certaine monotonie dans leur approche. Comme pour l'ensemble paysager condrusien, nous avons donc regroupé les aires dans des familles, qui présentent chacune des caractéristiques bien contrastées les unes par rapport aux autres.* »



La couverture du futur atlas, à Smuid (Libin) nous donne déjà envie d'en tourner les pages.

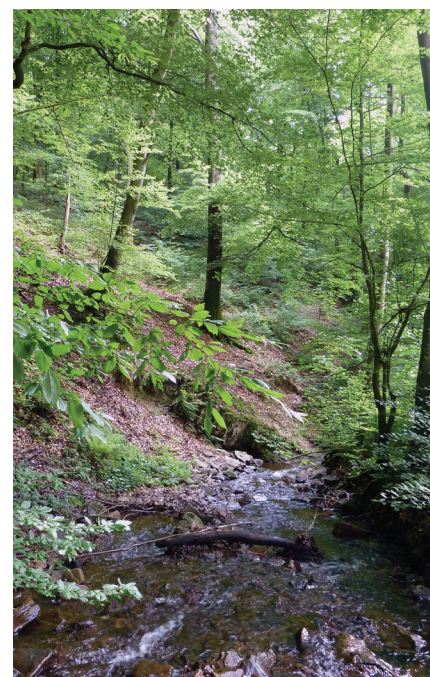
Dans la partie « *Des regards sur les paysages* », qui analyse les représentations sociales des paysages, le chercheur a interrogé des individus venant du monde forestier, des personnes impliquées dans les Parcs naturels et des GAL et même des habitants. « *Chacun voit son Ardenne chez lui et pas chez les voisins.* » Cependant, l'existence des Parcs naturels (des Deux Ourthes, de la Haute Sûre — Forêt d'Anlier et de Viroin-Hermeton) et des GAL (Groupes d'Action Locale) engendre une vision supracommunale. Par ailleurs, « *La forêt est au centre du paysage mais aussi au centre des enjeux de ce que l'on veut et ce que l'on fait pour la forêt. Ces enjeux concernent par exemple, les pressions économiques ou les conflits autour de la pratique de la chasse, qui durant l'automne réduit l'accessibilité à la forêt.* »

Des traces des guerres du XX^e siècle

Parmi les sujets qui caractérisent ce double ensemble paysager, l'histoire des guerres du XX^e siècle est très présente et marque tant les paysages que la mémoire collective. Une des principales résultantes de la destruction des villes, comme La Roche-en-Ardenne, Houffalize ou Bastogne, est la très faible présence de bâtiments anciens. Le bâti, assez récent, est construit de manière homogène. Par ailleurs, il existe ici et là des musées et des cimetières. Bastogne fait figure de ville « mémoire de guerre », avec entre autres le mémorial de la bataille des Ardennes. « *Ces guerres ont marqué l'esprit des habitants qui rapportent souvent des souvenirs de guerre, indiquent des paysages où ont eu lieu des offensives...* »

Paysages forestiers omniprésents

Dans ce territoire peu peuplé, l'agriculture et la forêt sont des dominantes paysagères fortes. L'agriculture, essentiellement herbagère, occupe 30 % de la superficie totale de l'ensemble ardennais et 45 % de celui de Thiérache. Mais la forêt est une composante paysagère



Un ruisseau au cours rapide creuse la bordure septentrionale de l'Ardenne, dans la forêt de Saint-Michel, à Saint-Hubert.

encore plus marquante, avec respectivement plus de 50 % et 40 % de la superficie totale.

La forêt est un sujet novateur, peu abordé dans les tomes précédents des Atlas des Paysages. « *La question de la gestion forestière et des paysages est très attendue. Jusqu'à présent, la forêt était surtout envisagée pour son rôle économique, écologique ou social. Dans la réflexion, le fait que la forêt avait un impact paysager était peu intégré, que ce soit à travers des coupes de mise à blanc, le choix des essences, la gestion des lisières ou des fonds de vallées.* » L'Atlas montre au contraire toute la diversité des paysages forestiers et la richesse de leur ambiance, selon la nature des essences, selon l'âge des peuplements, selon les saisons et selon qu'ils soient perçus depuis l'extérieur de la masse forestière et de l'intérieur même de celle-ci. Au gré de la lente mais constante évolution des peuplements, les paysages forestiers connaissent des modifications ponctuelles plus ou moins conséquentes qui témoignent de la gestion du milieu par l'homme (marques sur les arbres à abattre ou à conserver, stockage des grumes, élagages, coupes d'éclaircie, coupes à blanc).

En ce qui concerne les paysages, l'ouverture des forêts est importante : ouverture des fonds de vallée par la suppression des résineux le long des berges, régression des taillis et taillis sous futaie qui cloisonnent fortement le paysage forestier, ouverture pour des raisons de biodiversité qui se marque du même coup sur les paysages par la présence de landes, de tourbières...

Le tourisme, une composante majeure

Le tourisme imprime sa présence à travers une multitude d'infrastructures ainsi que par l'animation suscitée par les touristes eux-mêmes. En fonction des sites, on trouve des hôtels, anciens et récents, des villages de vacances, des terrains de camping-caravaning et des constructions marginales.

La présence touristique se concentre surtout dans les vallées, alors qu'ailleurs elle est plus diffuse et moins prégnante, sauf en ce qui concerne le tourisme de mémoire, lié aux guerres du XX^e siècle. Mais un peu partout, il existe des aménagements liés aux promenades, randonnées ou activités VTT.



A la belle saison, les embarcadères et débarcadères de kayaks s'égrènent le long de la Semois. Ici, à Cugnion (Bertrix).

Les vallées de la Semois et de l'Ourthe concentrent la majorité des sites de renom : « Il y a des points de vue extraordinaires, d'une beauté à couper le souffle, comme le Tombeau du Géant classé pour son intérêt paysager. Les touristes viennent de loin pour les voir. » Beaucoup de ces points de vue sont aménagés (bancs, visiorama, longues vues...). Les deux vallées offrent cependant des ambiances différentes : la vallée de la Semois est assez large pour accueillir une route qui donne directement accès aux points de vue. La vallée de l'Ourthe est par contre plus encaissée et permet

moins souvent à la route de surplomber la rivière. « L'accès aux points de vue demande une marche d'une vingtaine de minutes. » Il existe aussi des belvédères, donnant sur de petites vallées encaissées ou des zones forestières.

Le tourisme dans les vallées imprime aussi sa marque au travers des usages de la rivière (baignade, kayak dont les infrastructures sont bien visibles) et de ses abords (magasins et restaurants dans les centres urbains, comme à La Roche-en-Ardenne ou à Bouillon).

Un colloque scientifique international, organisé par l'équipe réalisant les Atlas des paysages de Wallonie, aura lieu les 28 et 29 avril 2014 à l'ULB. La recherche de la CPDT sur les paysages ainsi que les Atlas y seront bien entendu présentés.

Concilier expertise scientifique et participation : le défi posé par la convention européenne du paysage
 Université Libre de Bruxelles (Belgique)
 28-29 avril 2014

ULB CPDT fms Landscape Research Group

Informations : <http://igeat.ulb.ac.be/fr/colloque-elc-2014>

L'adoption de la Convention Européenne du Paysage en 2000 constitue un événement clef dans la prise en compte des paysages au niveau européen. À ce jour, trente-huit pays ont ratifié la Convention adoptée sous l'égide du Conseil de l'Europe.

Après plus d'une décennie de pratique, le colloque permettra aux scientifiques qui ont travaillé dans le sens de la Convention d'exposer les outils qu'ils ont élaborés et de s'interroger sur leurs retombées concrètes, mesurables et observables.

Parmi ceux-ci, l'Atlas des Paysages de Wallonie et de nombreuses études donnent un langage, un socle commun pour aider les acteurs à prendre des décisions en matière de paysages. La principale question concrète posée est de savoir comment saisir la portée réelle des apports scientifiques dans la gestion des paysages.

Le colloque servira également à étudier la manière dont les outils de caractérisation des paysages sont construits et dans quelle mesure ils aident les acteurs du paysage (décideurs politiques, gestionnaires...) à prendre une position en accord avec les besoins sociétaux (économiques, sociaux, environnementaux).

Pour de plus amples informations : <http://igeat.ulb.ac.be/fr/colloque-elc-2014>. Le programme est établi et l'inscription au colloque est ouverte.



Colloque CPDT sur la densification

Une nécessité qui touche chaque commune



Véronique Dejong est Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme depuis deux ans à la Ville de Herstal. Cependant, auparavant elle y exerçait la responsabilité de chef de projet pour la rénovation urbaine depuis déjà dix ans.

Herstal est une commune urbaine, située au nord de Liège, de près de 40 000 habitants. Afin de redynamiser son cadre urbain marqué par le déclin de l'activité industrielle et améliorer le cadre de vie, la Ville a entamé un processus global de rénovation de ses espaces bâtis, avec une attention particulière pour les lieux de vie densément peuplés.

Le colloque organisé par la CPDT sur le thème « Densification et qualité de vie : quel projet pour le territoire wallon ? » a constitué un moment important pour tous les participants. Il a réuni plus de six cents chercheurs, experts, mandataires communaux ainsi que, comme chaque année, les Conseillers en Aménagement du Territoire et en Urbanisme (CATU's). Il a été l'occasion pour ces derniers de prendre connaissance¹, au-delà de leur expérience du terrain, des recherches sur la densification² menées par la CPDT et des expériences accumulées à l'étranger³. Roelof Verhage a ainsi mis en évidence le fait que les promoteurs immobiliers anticipaient assez justement quels sont les quartiers qu'il convient de densifier. David Miet a expliqué la démarche BIMBY : filière courte du renouvellement urbain qui cible les moments et les lieux

de la ville où les intérêts individuels et collectifs se rejoignent.

Lors de ce colloque, plusieurs Conseillers ont participé activement à l'exposition-promenade présentant des exemples d'habitat dense réalisé dans la commune où ils travaillent. Véronique a proposé un projet de vingt logements et trois commerces mené par la SRL Herstal et situé sur un ancien site industriel assaini en plein centre-ville. « *Un second projet aurait pu être présenté mais le partenariat Public-Privé logements-commerces n'était pas suffisamment abouti. Je le trouve cependant très intéressant : il concerne l'ancien quartier du carrefour Marexhe, proche de la gare, qui deviendra un vrai petit centre.* » (voir encadré à la page suivante).

Comme chef de projet, Véronique avait mis en place le dossier pour le schéma directeur de rénovation urbaine qui concerne un large périmètre du centre-ville. Il a permis de lancer la dynamique de reconversion du centre de Herstal, jusqu'alors très dégradé et paupérisé. « *Maintenant nous sommes dans la phase opérationnelle : nous développons concrètement des projets. Cela se fait petit à petit car il a fallu relancer et inverser la dynamique tant urbanistique qu'économique : les promoteurs et les habitants reviennent, il y a aussi une plus grande mixité sociale.* »

CONCEPT ARCHITECTURAL



DENSIFICATION



Une partie du panneau présentant le projet réalisé au centre de Herstal.

¹ Tous les documents du colloque sont disponibles sur le site de la CPDT : <http://cpdt.wallonie.be>

² Lire Les Notes de Recherche 40 à 43 et les dossiers des Lettres de la CPDT n° 32 et 33 présentant les quatre recherches de la CPDT sur le sujet.

³ Réflexion comparative France - Pays-Bas - Grande Bretagne sur la question de la densité urbaine (Roelof Verhage) ; La densification dans le contexte suisse (Patrick Rérat) ; Vers une densité raisonnée de l'habitat au Grand-Duché (Claude Wagner) ; Bimby, filière courte du renouvellement urbain (David Miet).

Développer une vue d'ensemble

En tant que CATU, le rôle de Véronique a changé et lui impose une **vision plus globale**, sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur le centre-ville. « Cette vue d'ensemble de l'aménagement du territoire communal, je l'avais déjà développée lors de l'élaboration du Schéma de structure. Ses objectifs sont d'endiguer la périurbanisation et de densifier le centre en y ramenant les habitants avec des activités économiques plus intéressantes. Par exemple, nous construisons un nouveau bâtiment pour la gare, un nouvel hôtel de ville et nous allons développer de nouvelles zones d'activité économique mixtes. Il s'agit de ramener de l'activité dans le centre pour ensuite pouvoir y ramener des habitants. A Herstal, il y a beaucoup de friches urbaines à réhabiliter dans le centre et donc autant de possibilités de densifier. »

Véronique l'affirme : la **densification** est une notion importante, prise en compte par la commune. « Il y a un certain nombre de projets privés, gérés par des promoteurs. La commune leur permet de densifier pour autant qu'ils soient situés dans le centre ou localisés autour des gares (notamment dans les villages annexes). Cela correspond au projet urbain global : ramener des habitants dans la ville. » Ces nombreux projets de rénovation et de densification du centre, dont certains sont très imposants, demandent de s'y intéresser dans un cadre plus large. « Sur un ancien site de la FN, un privé veut développer 350 logements. Il faudra développer une réflexion plus large sur les offres en services, sur la mobilité... Il ne faut pas regarder que l'îlot mais bien avoir une vision globale et transversale, permettant de bien relier tous les éléments entre eux, afin que le projet puisse fonctionner au mieux. C'est mon rôle d'accompagner les auteurs de projet dans cette réflexion. »



Exposition de projets urbanistiques denses lors du colloque CPDT du 26 novembre 2013.

Densification et mobilité vont de pair

Il existe un lien étroit entre densification et mobilité, comme l'on montré à plusieurs reprises les recherches de la CPDT. Pour Véronique, « on veut densifier les villes mais il n'est plus possible d'y accéder tant il y a saturation. Il faut des transports en commun, qui fonctionnent bien et qui soient attractifs. A Herstal, nous misons beaucoup sur le tram pour relier Liège. Mais dans un premier temps, il n'ira que jusqu'à la limite de notre commune : dommage, car ce serait un moyen intéressant et très rapide. »

Dans la CPDT, les recherches sur la densification se poursuivent en 2013-2014. Nous ne manquerons de vous tenir informés de leurs résultats. Et nous fixons déjà rendez-vous aux CATUS en mars pour une nouvelle session de formation.



Vue de la nouvelle place Marexhe et des voiries adjacentes (dessins : Association momentanée bureaux ARCADIS – SUMPROJEC).

Chantier prioritaire dans le cadre de la rénovation urbaine du centre de Herstal, l'ancien quartier du carrefour Marexhe et de la gare, situé au cœur du périmètre de rénovation urbaine, fait actuellement l'objet d'une rénovation en profondeur. Le projet global comprend notamment la création d'espaces publics et de liens vers les voies de chemin de fer, l'implantation du nouveau bâtiment pour la gare, la réfection de plusieurs rues ainsi qu'un ensemble d'une quarantaine de logements et de plusieurs commerces via un partenariat Public-Privé. Au-delà des voies ferrées, un parc arboré et communautaire a été créé, en liaison avec un autre quartier. La transformation de l'ancien bâtiment de gare en un Espace Entreprises et la réalisation d'une mini-zone d'activités économiques via la SPI viendraient compléter le projet.



Du SDER wallon au PRDD bruxellois



Que sont nos chercheurs devenus ? Rencontre avec Yves Van de Castele, géographe et urbaniste.

Yves a travaillé plusieurs années au sein de la CPDT, essentiellement en tant que coordinateur de l'équipe universitaire du CREAT à l'UCL. Il a également participé à deux recherches.

Il a quitté la CPDT et est entré à la Région de Bruxelles-Capitale le 1^{er} janvier 2008.

Aujourd'hui Yves est toujours coordinateur. Mais cette fois pour la Cellule Stratégie au sein de la Direction Etudes et Planification de Bruxelles Développement Urbain (BDU) de la Région de Bruxelles-Capitale. *« J'organise et je partage le travail au sein de la cellule Stratégie. Celle-ci est chargée du plan stratégique PRD, le Plan Régional de Développement. Elle s'occupe aussi des outils qui en découlent comme les schémas directeurs, le plan directeur canal... ainsi que d'autres études stratégiques ou de prospective. Elle a aujourd'hui en charge le PRDD, le Plan Régional de Développement Durable, qui remplacera le PRD en révision. »*

Yves est entré à la CPDT, tout au début de celle-ci, alors qu'il travaillait déjà comme chercheur au CREAT. La principale thématique qui l'intéressait et sur laquelle il travaillait déjà était le lien entre mobilité et aménagement du territoire.

« J'ai donc participé à l'étude sur les coûts de la désurbanisation¹, plus particulièrement aux chapitres concernant la mobilité. » Plus tard, il a également mené une expertise : *« C'était une expertise sur les besoins spatiaux des carrières, plus*

précisément des zones d'extraction². Dans le cadre de mes autres missions au CREAT j'avais déjà une connaissance sur le sujet. En fait, je n'ai jamais été longtemps chercheur à la CPDT.



Le quartier Nord-Brabant-Botanique est considéré comme une zone stratégique d'intervention (partie du territoire dont le développement a une importance stratégique majeure pour la Région de Bruxelles-Capitale).

¹ Voir la publication Etudes et Documents, série CPDT, « Les coûts de la désurbanisation », 2002. Elle est téléchargeable sur le site de la CPDT ou peut être commandée, au prix de 10 euros, à l'adresse suivante : publications@spw.wallonie.be

² Voir à propos de l'expertise « Les zones d'extraction », la rencontre avec Yves dans la Lettre de la CPDT n° 17 (mars 2008) et le résumé de la recherche dans la Note de recherche n° 3 (décembre 2007). Les deux publications peuvent être téléchargées sur le site de la CPDT, rubrique « Publications ».

J'y étais avant tout coordinateur, entre 2004 jusqu'à 2008. C'est ce que m'a appris mon passage dans la CPDT : une expérience comme coordinateur, de la gestion d'équipe, de partage de tâches, de gestion d'un budget. »

Yves se tient au courant des **travaux de la CPDT**. « Régulièrement, je télécharge les cartes de l'Atlas des dynamiques territoriales, l'atlas en ligne de la CPDT. Les trois échelles qui y sont développées sont très intéressantes car elles placent la Wallonie dans son contexte plus global, celui de la Belgique et de l'Europe du Nord-Ouest. » Il lit aussi systématiquement la Lettre de la CPDT, ce qui lui permet de se tenir au courant de nos recherches et de nos activités. Il se rend également de temps en temps sur le site (<http://cpdt.wallonie.be/>), essentiellement pour y découvrir les nouvelles Notes de recherche. « Elles sont présentées de manière très efficace. A partir du titre, je peux déjà voir si cela va m'intéresser. Leur contenu est agréablement présenté, ce n'est pas la brique indigeste d'un rapport. »

Des liens précieux tissés entre Régions

Le réseau de la CPDT est une porte d'entrée efficace pour Yves « Quand j'ai besoin d'une ressource du côté wallon ou que je cherche des contacts, je peux m'adresser à l'un des trois services universitaires qui travaillent pour la CPDT mais aussi utiliser le réseau créé avec l'administration wallonne. Inversement, je me rends compte que je suis une porte d'entrée pour eux à Bruxelles. » Ce réseau précieux fonctionne dans les deux sens.

La Cellule Stratégie que coordonne Yves s'occupe de l'actualisation du PRD (le PRDD). Les trois Régions ont, au cours de la même législature, décidé de mettre en révision leur **plan stratégique** : le PRDD pour Bruxelles, le BRV (Beleidsplan Ruimte Vlaanderen) pour la Flandre et le SDER pour la Wallonie. Chaque région utilise des méthodologies qui lui sont propres et ont des avancées différentes.

« Mais ici aussi, le réseau qui a été tissé par la CPDT est un apport dans les liens et la coopération entre les trois régions. Personnellement, si je n'étais pas passé par la CPDT, je ne sais pas si je me serais investi de la même manière dans les ateliers d'actualisation du SDER. » En effet, dans le cadre de l'actualisation du SDER, lorsque la Wallonie a invité Bruxelles et la Flandre à suivre les travaux du SDER, « c'est assez naturellement vers moi qu'ils se sont tournés pour être la personne ressource pour Bruxelles-Capitale. J'ai participé aux ateliers de la CPDT à Liège et à Namur dans le cadre du SDER sur les défis identifiés par le gouvernement wallon, pour apporter un volet de coopération interrégionale. »

Yves fréquente régulièrement nos colloques. Le thème de la densification l'a vivement intéressé. « C'est aussi un des enjeux du PRDD, avec 160 ou 180 000 habitants en plus pour 2020. Tout le défi est de densifier tout en gardant à cette ville un cadre de vie qui fait sa qualité aujourd'hui. »

Le réseau de villes : une prise en compte de l'échelle métropolitaine dans le document de travail du PRDD

